

LE PUY- SAINTE-REPARADE

DICRIM

Document
d'Information
Communal
sur les
Risques
Majeurs

2018

S'informer
pour se
protéger



VILLE DU PUY
SAINTE-REPARADE



Notre collectivité a à cœur **de protéger nos concitoyens**, sur tous les sujets ayant trait à leur quotidien au Puy.

Une préoccupation encore plus fondamentale lorsqu'il s'agit des risques encourus par la population sur notre territoire.

Ce Document d'Information Communal sur les Risques Majeurs représente la déclinaison, adaptée au grand public, du Plan Communal de Sauvegarde adopté en Conseil municipal en 2016.

Avec le PCS nous avons formalisé les procédures administratives et techniques de prévention et d'action face aux risques naturels, météorologiques, technologiques...

Avec ce DICRIM nous œuvrons à vous sensibiliser aux mesures de prévention et de sauvegarde **pour vous protéger**, ainsi qu'aux bons comportements à adopter en cas de danger.

Jean-David CIOT
Maire du Puy-Sainte-Réparate

SOMMAIRE

Mot du Maire	p.2
Informations utiles	p.p.3-5
Risque incendie	p.p.6-9
Risque inondation	p.p.10-13
Risque mouvement de terrain	p.p.14-17
Risque transport de matière dangereuse	p.p.18-21
Risque rupture de barrage	p.p.22-25
Risque canicule	p.p.26-27
Risque épizootie	p.p.28-29
Risque attentat	p.p.30-31

DICRIM DU PUY-SAINTE-REPARADE

Informations utiles



Sapeurs pompiers
Sapeurs pompiers de Meyrargues

18 / 112
04 42 63 60 30
mey-secretariat@sdis.fr

Astreinte CCFF

SAMU

Pharmacie de garde

Hôpital d'Aix-en-Provence

Urgences

Croix Rouge Aix-en-Provence

Centre anti-poison - Marseille

Demande de secours : n° européen

Gendarmerie

Police Municipale

Mairie du Puy-Sainte-Réparate

élu d'astreinte

Centre Communal d'Action Sociale

Sous-Préfecture d'Aix-en-Provence

SOS Enfants disparus

Allô Enfance maltraitée

SOS viols femmes

SPA

06 83 00 79 82

15 / 112

32 37

04 42 33 50 00

04 42 33 90 28

04 42 26 25 11

04 91 75 25 25

112

17/112

04 42 61 82 90

04 42 61 82 36

06.68.48.51.49

04.42.62.89.72

04 42 17 56 00

116 000

119

0800 05 95 95

0 820 820 896

...**La radio** est une source essentielle de renseignements.
Il est nécessaire de disposer d'une radio à piles, utilisable en toutes circonstances.

En cas d'alerte écoutez :

- **France Bleu Provence 103.6 MHz**
- **RMC Info 104.3 MHz**
- **France Inter 91.3 MHz**



DICRIM DU PUY-SAINTE-REPARADE

Informations utiles

LE CODE NATIONAL D'ALERTE (CNA)

Ce Code vise à informer en toutes circonstances la population d'une menace grave ou d'un accident majeur. Il détermine également les obligations auxquelles sont assujettis les détenteurs de moyens de publication et de diffusion (les radios).

Le signal est diffusé sur le réseau national : il avertit la population de la nécessité de s'abriter immédiatement dans un lieu protégé.

Une seule exception au principe général de mise à l'abri dès l'audition du signal sonore d'alerte : un risque de rupture de barrage (son spécifique des sirènes et consignes de sauvegarde particulières.)

L'ALERTE (LES SIRENES)

- L'alerte est la diffusion d'un signal sonore par une sirène pour prévenir la population lors d'une catastrophe. Elle permet à chacun de prendre immédiatement les postures de sécurité et les mesures de sauvegarde adaptées.
- Des véhicules de secours ou municipaux équipés de haut-parleurs peuvent également diffuser des consignes précises.
- Lors d'une alerte, les services de radio et de télévision autorisés diffusent des messages indiquant les mesures de protection de la population : celle-ci doit se porter à l'écoute d'un des programmes nationaux pour connaître la conduite à tenir.

LE SIGNAL D'ALERTE

Il ne renseigne pas sur la nature du danger.

Le même signal est émis dans toutes les situations d'urgence.

Ce signal émis par une sirène au son modulé, montant et descendant, comporte 3 séquences d'1 minute et 41 secondes, séparées par un silence de 5 secondes (arrêté du 23 mars 2007). La population doit alors s'abriter dans un lieu protégé.

La fin de l'alerte est annoncée par un signal continu de 30 secondes.

DICRIM DU PUY-SAINTE-REPARADE

Informations utiles

LA VIGILANCE MÉTÉO

Une carte de France métropolitaine réalisée par Météo France signale si un danger menace un ou plusieurs départements dans les 24 heures.

L'information est donnée par quatre couleurs (rouge, orange, jaune, vert) indiquant le niveau de vigilance nécessaire.

Cette carte est réactualisée deux fois par jour à 6h et 16h.

rouge Une vigilance absolue s'impose : des phénomènes météorologiques dangereux d'intensité exceptionnelle sont prévus. Tenez-vous régulièrement au courant de l'évolution météorologique et conformez-vous aux conseils ou consignes émis par les pouvoirs publics.

orange Soyez très vigilants : des phénomènes météorologiques dangereux sont prévus. Tenez-vous au courant de l'évolution météorologique et suivez les conseils émis par les pouvoirs publics.

jaune Soyez attentifs si vous pratiquez des activités sensibles au risque météorologique : des phénomènes habituels dans la région, mais occasionnellement dangereux (ex : mistral, orages d'été) sont en effet prévus. Tenez-vous au courant de l'évolution météorologique.

vert Pas de vigilance particulière

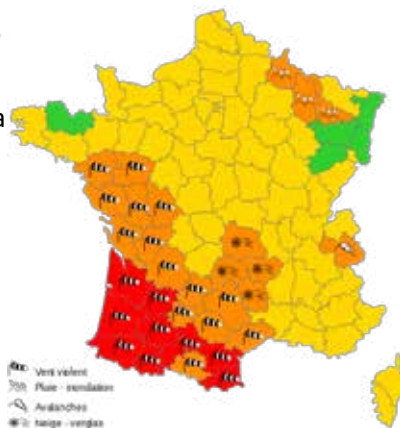
**Informez-vous en consultant la carte "Vigilance"
au 32 50 (0,34 €/minute) ou par Internet : www.meteo.fr**

Les événements météorologiques pris en compte

La carte vigilance météo concerne 7 types d'événements repérés par les pictogrammes associés à chaque département concerné.

- Vent violent
- Pluie-Inondation
- Orages
- Neige et/ou verglas
- Avalanches
- Canicule du 1^{er} juin au 30 septembre
- Grand froid du 1^{er} novembre au 31 mars

Elle donne des informations complémentaires et des consignes de comportements dans le cas des niveaux 3 et 4 (orange et rouge).



*Exemple de carte vigilance
météorologique*

DICRIM DU PUY-SAINTE-REPARADE

Le risque feux de forêt



LES FEUX DE FORÊT : QUELQUES PRÉCISIONS . . .

• Qu'est-ce qu'un feu de forêt ?

Un feu de forêt est un sinistre qui se déclare ou se propage dans des formations (forêts, landes, maquis ou garrigues) d'une surface d'au moins un hectare.

• Les facteurs déclencheurs du feu de forêt

Pour se déclencher, le feu a besoin de 3 facteurs :

- une source de chaleur (flamme ou étincelle) à l'origine souvent d'une imprudence humaine (travaux agricoles, forestiers, jet de cigarettes, barbecues, pétards) mais aussi par accident ou malveillance !
- un apport d'oxygène : le vent (mistral entre autre) active la combustion.
- un combustible (les végétaux) : le risque de feu est davantage lié à l'état du peuplement de la forêt (sécheresse, état d'entretien, densité, relief) qu'à l'essence forestière elle-même (chênes, conifères).

Le territoire de la Communauté du Pays d'Aix comprend 65 000 ha boisés pour une surface totale de 129 637 ha. La moitié du territoire se trouve donc en zone vulnérable au risque feu de forêt. **Le Puy compte pour sa part 1443 ha boisés.** Le risque y est accru en raison de nombreux habitats dispersés et isolés, du gazoduc situé sur Saint-Canadet jusqu'aux lieux-dits les Gillis / les Arnajons.

Les zones potentiellement concernées par un risque d'incendie sont situées à l'est et au Sud de la commune.

LES MESURES DE PRÉVENTION ET DE SAUVEGARDE PRISES PAR LA COMMUNE

• Prévention

- Prise en compte du risque dans le Plan Communal de Sauvegarde.
- Recensement des zones à risque et des populations exposées.
- Intégration du risque dans le Plan Local d'Urbanisme.
- Signalisation des zones à risque

• Les mesures réglementaires sur Le Puy

Plusieurs arrêtés préfectoraux édictent les mesures administratives applicables à la préservation des espaces forestiers et à la sauvegarde des personnes et des biens. Il s'agit des arrêtés réglementant l'accès aux massifs, réglementant l'emploi du feu dans les zones sensibles, rendant obligatoire le débroussaillage. Tous ces arrêtés peuvent être consultés en Mairie.

- • • En cas de feux, les personnes menacées seraient alertées au moyen de sirènes et de véhicules dotés d'Ensembles Mobiles d'Alerte (EMA). La cellule de crise du Plan Communal de Sauvegarde serait alors mise en place et activée.

DICRIM DU PUY-SAINTE-REPARADE

Le risque feux de forêt



LES BONS RÉFLEXES . . .

Avant

Si vous souhaitez vous promener dans les massifs forestiers : informez-vous sur les risques, la réglementation en vigueur, la météo du jour au **08 11 20 13 13**. Ce sont autant de précautions pour ne pas vous mettre en situation de danger et en infraction.

Vous résidez en zone à risque ?

- Repérez les chemins d'évacuation, les abris en dur,
- Prévoyez les moyens d'autoprotection (points d'eau, matériel d'arrosage...)
- Débroussailliez
- Vérifiez vos toitures (risque d'accumulation d'aiguilles de pins dans les gouttières et sur le toit)
- Entretenez les accès utilisables pour évacuer ou pour le passage des secours.

SOYEZ VIGILANTS, SOYEZ ACTEURS, EN SIGNALANT TOUT COMPORTEMENT ANORMAL

Pendant En cas de départ de feu :

- Informez les pompiers le plus rapidement et le plus précisément en composant le 18 ou le 112.
 - Ouvrez les accès de votre propriété, les pompiers pourraient avoir besoin d'y accéder.
 - Arrosez la maison, les bâtiments avant l'arrivée du feu, mettez ensuite vos tuyaux à l'abri
 - Fermez les bouteilles de gaz situées à l'extérieur, immergez-les si possible ou éloignez-les de l'habitation.
 - Rentrez les animaux.
 - Entrez dans le bâtiment en dur le plus proche, fermez volets, portes-fenêtres, exutoires et ventilation (VMC) pour éviter les appels d'air.
 - Obturez les entrées d'air avec des linges humides.
 - Respirez au travers d'un linge humide. Si votre environnement est enfumé, souvenez-vous que l'air frais est au sol.
 - Dans tous les cas suivez les instructions des pompiers ou des autorités. Si vous circulez à bord d'un véhicule, vous devez gagner au plus tôt un espace dégagé (champs de culture, clairière) ou rester sur une route et signaler votre présence en allumant vos phares et votre signal de détresse.
- • • A pied, recherchez un écran (rocher, mur). Eloignez-vous dos au vent en vous dirigeant sur les côtés du front de feu.

**GARDEZ VOTRE CALME, LE PASSAGE DU FEU NE DURE PAS TRÈS LONGTEMPS.
LES SERVICES DE SECOURS INTERVIENDRONT RAPIDEMENT**

Après

- Aérez les lieux de vie.
- Éteignez les foyers résiduels si besoin.
- Signalez toute reprise de feu.

DICRIM DU PUY-SAINTE-REPARADE

Le risque feux de forêt



POINTS DE RASSEMBLEMENT

- 1 STADE DU LOGIS
- 2 PARKING

LIEUX D'ACCUEIL

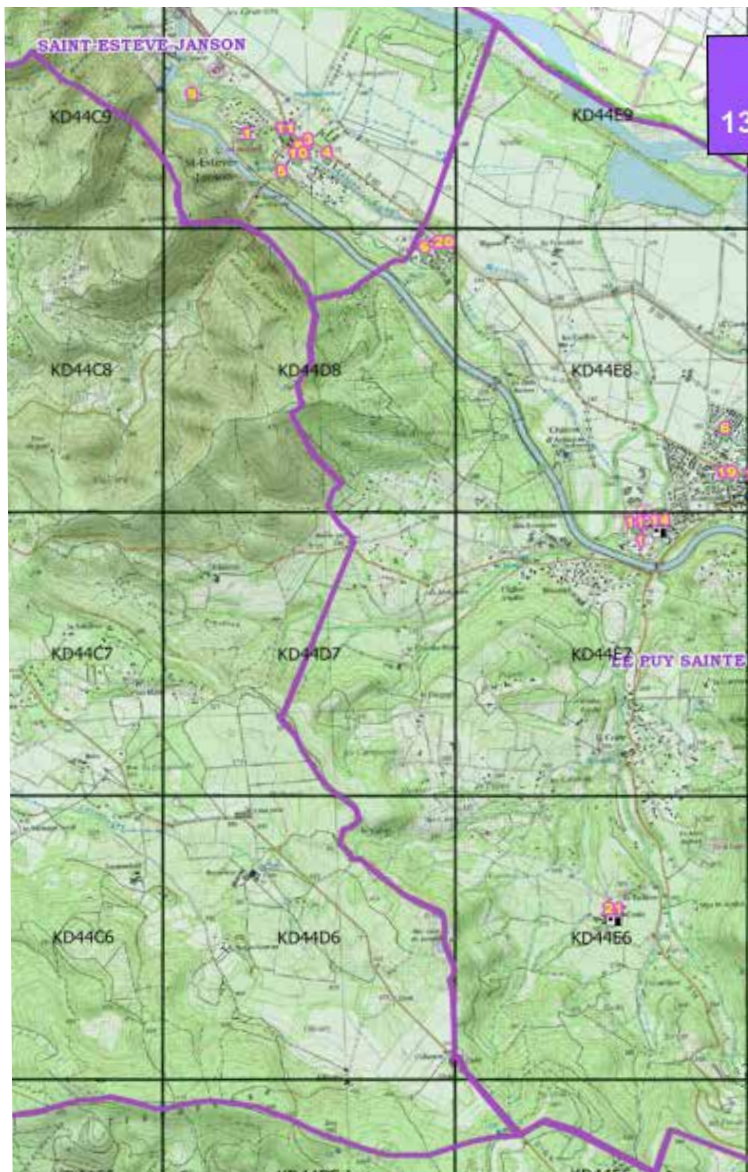
- 14 MILLE CLUB - PISCINE
- PARKING -
- AIRE DE STATIONNEMENT

CENTRE D'HÉBERGEMENT

- 2 COLLÈGE + GYMNASÉ
- 11 GYMNASÉ COSEC
- 12 GYMNASÉ ECOLES
- 16 SALLE DES FÊTES

LÉGENDE

- 1 STADE DU LOGIS
- 2 COLLÈGE + GYMNASÉ
- 3 MAIS DE RETR – LUBERONS
- 4 MAIS DE RETR OLIVIERS
- 5 COLLÈGE + PARKING
- 6 CRÈCHE LA FARANDOLE
- 7 MATERNELLE ARC EN CIEL
- 8 PRIMAIRE LA QUIHO
- 9 ÉCOLE ST CANADET
- 10 CENTRE AÉRÉ
- 11 GYMNASÉ COSEC
- 12 GYMNASÉ ECOLES
- 13 MAIRIE
- 14 MILLE CLUB
- 15 CANTINE SCOLAIRE
- 16 SALLE DES FÊTES
- 17 DÉCHETTERIE
- 18 STATION ÉPURATION
- 19 FOYER DU 3 AGE
- 20 ESAT LOUIS PHILIBERT
- 21 HÔTEL CHÂTEAU LACOSTE
- 22 HÔTEL CHÂTEAU FONSCOLOMBE
- 23 CHÂTEAU D'EAU
- 24 LE PLATEAU DES MARIÉS



: risque incendie



DICRIM DU PUY-SAINTE-REPARADE

Le risque inondation



LES INONDATIONS : QUELQUES PRÉCISIONS .

• Quand peut-on craindre l'inondation ?

- Lors du débordement plus ou moins rapide d'un cours d'eau (crues torrentielles, crues de plaines).
- Lors d'une remontée de la nappe phréatique.
- Lors du ruissellement pluvial urbain et périurbain et de la stagnation des eaux pluviales.
- Lors de la rupture d'ouvrages.

• L'ampleur des inondations est cependant variable en fonction :

- de l'intensité et de la durée des précipitations
- de la superficie et du degré de pente du bassin versant
- de la densité végétale et de la capacité d'absorption des sols
- de la présence d'embâcles (accumulation de débris) et d'obstacles à l'écoulement des eaux

LE RISQUE SUR LA COMMUNE

Sur la commune du Puy-Sainte-Réparate l'inondation peut être engendrée par 3 phénomènes :

- le ruissellement urbain
- le débordement de la Durance
- la rupture d'ouvrage.

Le risque inondation sur la commune du Puy-Sainte-Réparate correspond aux crues de la Durance (inondation de plaine). Les dernières datent de 1994.

On observe aussi sur la commune un risque de ruissellement urbain et périurbain dont la dernière manifestation notoire a eu lieu en 1993.

Les crues de la Durance concernent le Nord de la commune. Au Sud, on trouve le canal EDF (risque de rupture). Le risque de ruissellement est dû aux torrents du Grand Vallat, au ruisseau de l'Apié, à la source de la Gacharelle et à d'autres petites ruisseaux qui descendent des hauteurs de la commune. Les zones potentiellement concernées sont représentées en bleu sur la cartographie du risque page suivante.

LES MESURES DE PRÉVENTION ET DE SAUVEGARDE PRISES PAR LA COMMUNE

- Recensement des zones à risque et des populations exposées.
- Intégration du risque dans son PLU.
- Participation aux concertations sur le Plan de Prévention du Risque Inondation Durance.
- Signalisation des zones à risque.
- Entretien des cours d'eau pour éviter tout obstacle au bon écoulement des eaux (curage régulier, entretien des rives et des ouvrages, élagage, enlèvement des embâcles et des débris...).

••• En cas d'inondation, la cellule de crise du Plan Communal de Sauvegarde serait mise en place et activée. Le volet inondation du PCS prévoit l'évacuation des lieux à risque vers des points de regroupement et d'hébergement pré-établis.

DICRIM DU PUY-SAINTE-REPARADE

Le risque inondation



LES BONS RÉFLEXES . . .

Avant

- Informez-vous sur le risque : sa fréquence, son importance. Renseignements à prendre auprès de votre mairie.
- Lors d'une alerte, des numéros verts spécifiques pourront être communiqués par la radio ou par d'autres moyens audio-visuels.

Pendant

A l'annonce de la montée des eaux :

- Fermez portes, fenêtres, exutoires, aérations...
- Coupez l'électricité et le gaz
- Montez dans les étages (ne pas utiliser l'ascenseur) et prenez avec vous : eau potable, denrées alimentaires, papiers d'identité, radio, lampe de poche, piles de rechange, vêtements chauds, traitements médicaux et tout autre effet vous paraissant important.

• En attendant les secours

- Ecoutez les consignes données par les radios.
- Tenez-vous prêt à évacuer les lieux à la demande des secours ou des autorités.
- Prenez vos papiers d'identité avec vous.
- N'allez pas chercher vos enfants à l'école, ils seront pris en charge.
- Ne téléphonez pas, laissez libre le réseau pour les secours.
- A pied ou en voiture, ne vous engagez jamais sur une route inondée.
- Ne restez pas à bord de votre véhicule qui risque d'être emporté. Rejoignez une zone en hauteur.

Après

- Signalez aux autorités la présence d'éventuels dangers.
- Aérez et désinfectez les lieux de vie.
- Chauffez au plus tôt.
- Ne rétablissez l'électricité que si l'installation est sèche et avec le conseil d'un électricien
- Ne buvez l'eau du robinet qu'après confirmation de la potabilité.
- Entamez les démarches de déclaration de sinistre au plus tôt.

DICRIM DU PUY-SAINTE-REPARADE

Le risque inondation



POINTS DE RASSEMBLEMENT

- 1 STADE DU LOGIS
- 2 PARKING

LIEUX D'ACCUEIL

- 14 MILLE CLUB - PISCINE
- PARKING -
- AIRE DE STATIONNEMENT

CENTRE D'HÉBERGEMENT

- 2 COLLÈGE + GYMNASÉ
- 11 GYMNASÉ COSEC
- 12 GYMNASÉ ECOLES
- 16 SALLE DES FÊTES

LÉGENDE

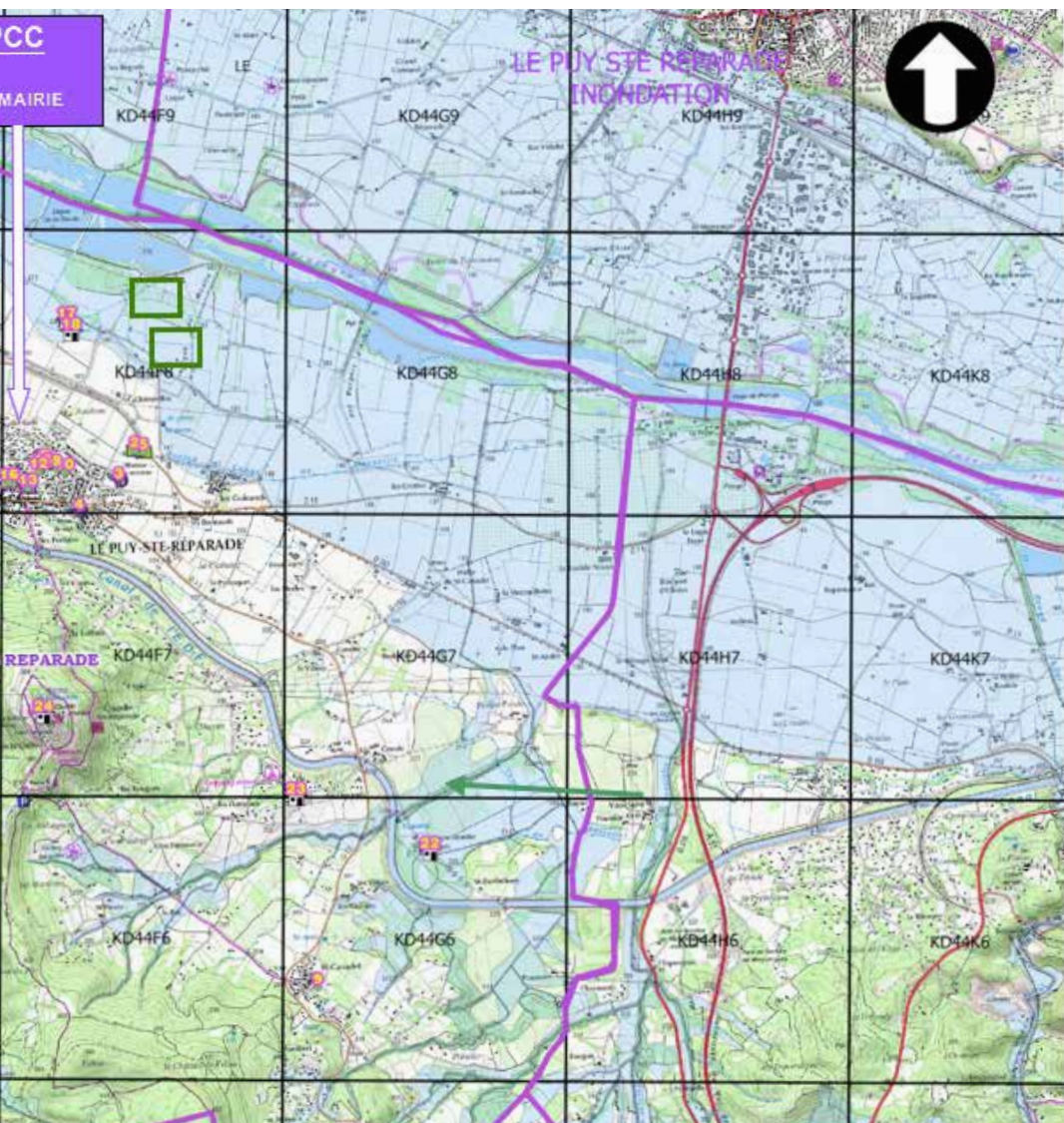
- 1 STADE DU LOGIS
- 2 COLLÈGE + GYMNASÉ
- 3 MAIS DE RETR – LUBERONS
- 4 MAIS DE RETR OLIVIERS
- 5 COLLÈGE + PARKING
- 6 CRÈCHE LA FARANDOLE
- 7 MATERNELLE ARC EN CIEL
- 8 PRIMAIRE LA QUIHO
- 9 ÉCOLE ST CANADET
- 10 CENTRE AÉRÉ
- 11 GYMNASÉ COSEC
- 12 GYMNASÉ ECOLES
- 13 MAIRIE
- 14 MILLE CLUB
- 15 CANTINE SCOLAIRE
- 16 SALLE DES FÊTES
- 17 DÉCHETTERIE
- 18 STATION ÉPURATION
- 19 FOYER DU 3 AGE
- 20 ESAT LOUIS PHILIBERT
- 21 HÔTEL CHÂTEAU LACOSTE
- 22 HÔTEL CHÂTEAU FONSCOLOMBE
- 23 CHÂTEAU D'EAU
- 24 LE PLATEAU DES MARIÉS



: risque inondation

DICRIM DU PUY-SAINTE-REPARADE

Le risque inondation



DICRIM DU PUY-SAINTE-REPARADE

Le risque mouvement de terrain



MOUVEMENTS DE TERRAIN : QUELQUES PRÉCISIONS

Les mouvements de terrain concernent l'ensemble des déplacements du sol ou du sous-sol, qu'ils soient d'origine naturelle ou occasionnés par l'homme. Parmi ces différents phénomènes observés, on distingue :

- les affaissements et les effondrements de cavités
- les chutes de pierres et éboulements
- les glissements de terrain
- les avancées de dunes
- les modifications des berges de cours d'eau et du littoral
- les tassements de terrain provoqués par les alternances de sécheresse et de réhydratation des sols.

Il existe d'une part, des processus lents et continus (affaissements, tassements...) et d'autre part, des évènements plus rapides et discontinus comme les effondrements, les éboulements, les chutes de pierres, etc.

LE RISQUE SUR LA COMMUNE

La commune du Puy est concernée par le risque de chutes de blocs et de ravinement. Les zones à risque sont caractérisées par un relief important se trouvant en périphérie du vieux village. Toute la commune est soumise au PPPR séisme. Une partie de la commune est sujette à des mouvements de terrain.

Le risque glissements de terrain reste très localisé dans les zones d'argilites de l'oligocène, quand la pente est importante :

- chutes de blocs : les zones comportant ce risque sont localisées aux alentours de la colline de La Quille et sont liées à la présence d'une barre calcaire au-dessus d'argiles érodables ;
- coulées boueuses et ravinement : ces phénomènes se rencontrent en de nombreux endroits, principalement lorsque les systèmes de drainage sont insuffisants pour évacuer les fortes pluies.

LES MESURES DE PRÉVENTION ET DE SAUVEGARDE PRISES PAR LA COMMUNE

• Prévention

- Prise en compte du risque dans le Plan Communal de Sauvegarde.

• Intervention sur la zone accidentée

En cas de sinistre, les personnes menacées seraient alertées au moyen de sirènes, porte-à-porte ou voitures dotées d'Ensembles Mobiles d'Alerte. La cellule de crise du Plan Communal de Sauvegarde serait alors mise en place et activée. Un examen très rapide des zones situées en périphérie immédiate serait alors réalisé par un géotechnicien-expert afin de procéder à l'évacuation préventive totale ou partielle, à l'interdiction de la circulation...

DICRIM DU PUY-SAINTE-REPARADE

Le risque mouvement de terrain



• Les mesures réglementaires sur Le Puy

Plusieurs Plans de Prévention des Risques naturels (PPRn) ont été approuvés par les services de l'Etat afin de réglementer l'urbanisation dans les secteurs concernés. Le droit à construire : le PLU rend inconstructibles les zones à fort risque de chutes de blocs. Dans les autres zones « constructibles », les autorisations d'occupation du sol sont conditionnées par la réalisation d'études géotechniques et l'engagement de travaux destinés à réduire le risque.

LES BONS RÉFLEXES ...

Avant

Informez-vous des risques encourus et des consignes de sauvegarde (points de regroupement désignés par l'autorité).

Pendant

En cas d'effondrement du sol :

- Évacuez les bâtiments (sans utiliser les ascenseurs)
- Éloignez-vous de la zone dangereuse
- Rejoignez les lieux de regroupement

En cas d'éboulement ou de chutes de pierres :

- Fuyez latéralement
- Éloignez-vous du point d'effondrement,
- Ne revenez pas sur vos pas
- N'entrez pas dans un bâtiment endommagé

RESTEZ CALME, NE PENSEZ QU'À VOTRE SÉCURITÉ

Après

En cas d'éboulement ou de chutes de pierres :

- Fermez le gaz et l'électricité
- Évacuez les bâtiments
- Rejoignez les lieux de regroupement

DICRIM DU PUY-SAINTE-REPARADE

Le risque mouvement de terrain



POINTS DE RASSEMBLEMENT

- 1 STADE DU LOGIS
- 2 PARKING

LIEUX D'ACCUEIL

- 14 MILLE CLUB - PISCINE
- PARKING -
- AIRE DE STATIONNEMENT

CENTRE D'HÉBERGEMENT

- 2 COLLÈGE + GYMNASÉ
- 11 GYMNASÉ COSEC
- 12 GYMNASÉ ECOLES
- 16 SALLE DES FÊTES

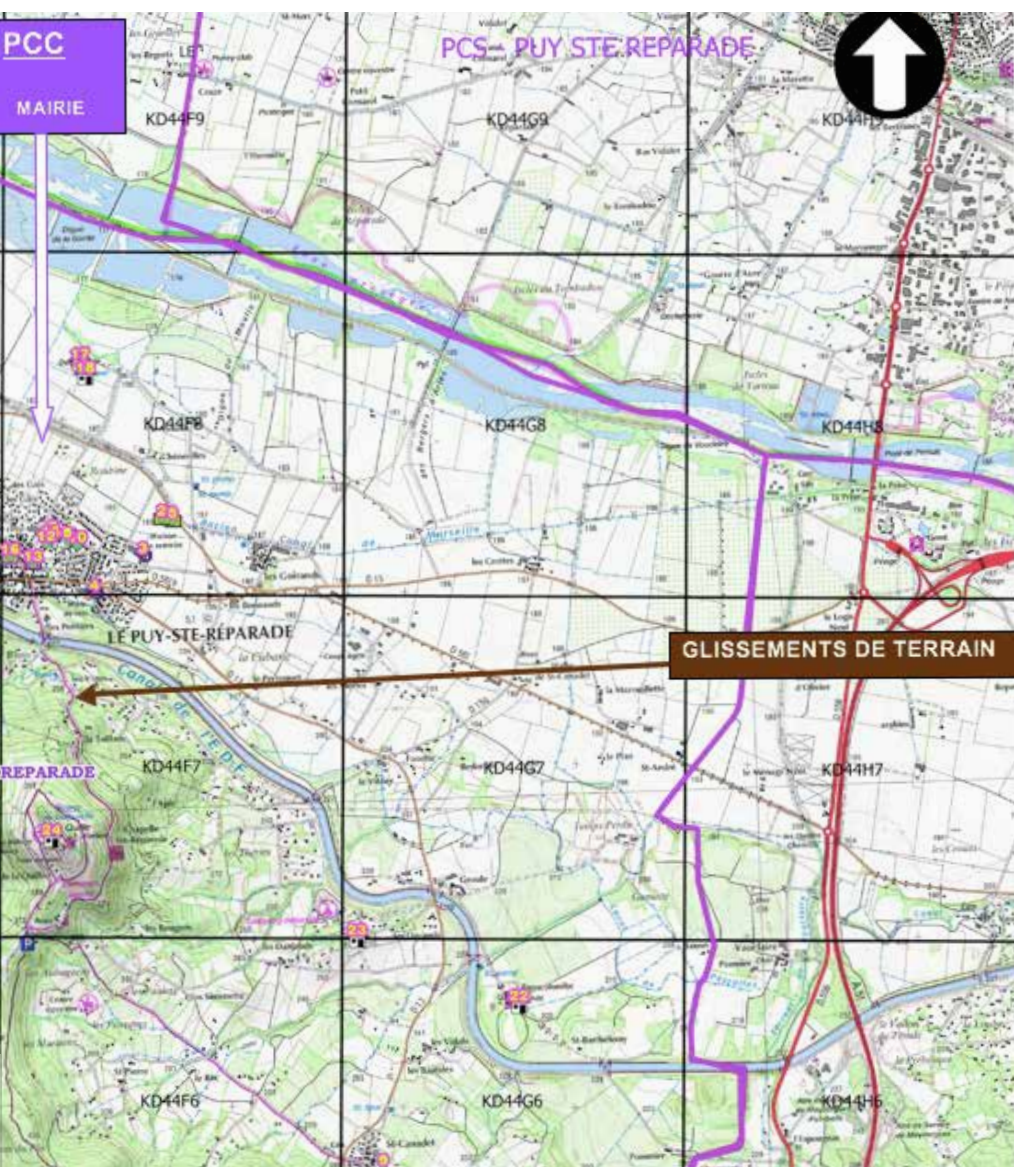
LÉGENDE

- 1 STADE DU LOGIS
- 2 COLLÈGE + GYMNASÉ
- 3 MAIS DE RETR – LUBERONS
- 4 MAIS DE RETR OLIVIERS
- 5 COLLÈGE + PARKING
- 6 CRÈCHE LA FARANDOLE
- 7 MATERNELLE ARC EN CIEL
- 8 PRIMAIRE LA QUIHO
- 9 ÉCOLE ST CANADET
- 10 CENTRE AÉRÉ
- 11 GYMNASÉ COSEC
- 12 GYMNASÉ ECOLES
- 13 MAIRIE
- 14 MILLE CLUB
- 15 CANTINE SCOLAIRE
- 16 SALLE DES FÊTES
- 17 DÉCHETTERIE
- 18 STATION ÉPURATION
- 19 FOYER DU 3 AGE
- 20 ESAT LOUIS PHILIBERT
- 21 HÔTEL CHÂTEAU LACOSTE
- 22 HÔTEL CHÂTEAU FONSCOLOMBE
- 23 CHÂTEAU D'EAU
- 24 LE PLATEAU DES MARIES



DICRIM DU PUY-SAINTE-REPARADE

Le risque mouvement de terrain



DICRIM DU PUY-SAINTE-REPARADE

Le risque transport de matière dangereuse



TRANSPORT DE MATIÈRE DANGEREUSE QUELQUES PRÉCISIONS

Une matière dangereuse est une substance qui, par ses propriétés physiques ou chimiques ou bien par la nature de ses réactions, peut présenter un danger grave pour l'homme, les biens ou l'environnement. Elle peut être inflammable, toxique, explosive, corrosive ou radioactive.

Aux conséquences habituelles des accidents de transports, s'ajoutent alors les effets du produit transporté. L'accident de TMD combine à ce moment-là un effet primaire, immédiatement ressenti (incendie, explosion, déversement) et des effets secondaires (propagation aérienne de vapeurs toxiques, pollutions des eaux ou des sols). On s'accorde à classer et identifier le risque TMD selon trois types :

- le risque TMD rapproché : risque à proximité d'une installation soumise à un Plan Particulier d'Intervention ; l'installation étant en effet génératrice de l'essentiel du flux de TMD
- le risque TMD diffus : risque réparti sur l'ensemble du réseau routier, ferroviaire et fluvial
- le risque TMD canalisation : risque le plus facilement identifiable, dès lors qu'il est localisé et répertorié dans des documents réglementaires.

Afin de gérer au mieux le risque TMD, une réglementation stricte et suivie a été mise en place depuis de nombreuses années. Elle organise la mise en œuvre d'actions de protection et de prévention. Toute personne se trouvant à proximité du lieu de l'accident est une victime potentielle. Il faut donc s'éloigner le plus rapidement possible.

LE RISQUE SUR LA COMMUNE

La commune du Puy-Sainte-Réparade est concernée par le Transport de Matières Dangereuses :

- par voie routière (RD-561, D13, D14, D15)
- par canalisation (plusieurs canalisations souterraines *)

Les grands axes de transports sont concernés mais aucun endroit n'est totalement exempt de ce risque (livraison d'hydrocarbures dans les stations-service, livraison de chlore dans les stations de traitement des eaux ou les piscines, livraison de propane chez les particuliers...).

LES MESURES DE PRÉVENTION ET DE SAUVEGARDE PRISES PAR LA COMMUNE

- Prise en compte du risque dans le Plan Communal de Sauvegarde.
- Réglementation appropriée de la circulation dans la commune.
- Information de la population.

* GEOSSEL : Hydrocarbure liquide
ARKEMA : Ethylène
GRT : Gaz Gaz naturel

DICRIM DU PUY-SAINTE-REPARADE

Le risque transport de matière dangereuse



LES BONS REFLEXES...

Avant

- Connaître la signification des codes dangers (panneaux orangés sur les véhicules*)
- Connaître le signal d'alerte et les consignes de confinement

Pendant

Si vous êtes témoin :

- Donnez l'alerte (sapeurs pompiers : 18/112 ; police ou gendarmerie : 17/112) en précisant le lieu exact, la nature du moyen de transport, le nombre estimé de victimes, le numéro du produit et son code danger, la nature du sinistre (feu, fuite, explosion...)
- S'il y a des victimes, ne les déplacez pas, sauf en cas d'incendie. Ne devenez pas une victime supplémentaire en touchant le produit ou en vous en approchant (fuites possibles)
- Si un nuage toxique vient vers vous, fuyez si possible selon un axe perpendiculaire au vent. Invitez les autres témoins à s'éloigner
- Obéissez aux consignes des services de secours.

Si vous entendez la sirène :

- Mettez-vous à l'abri dans un bâtiment (confinement) ou quittez rapidement la zone (éloignement) mais surtout évitez de vous enfermer dans votre véhicule
- Ecoutez la radio.

Après

Si vous êtes confiné, les autorités ou la radio annonceront la fin de l'alerte. A partir de cet instant et seulement à partir de cet instant. aérez le local où vous êtes.



DICRIM DU PUY-SAINTE-REPARADE

Le risque transport de matière dangereuse



LIEUX D'ACCUEIL

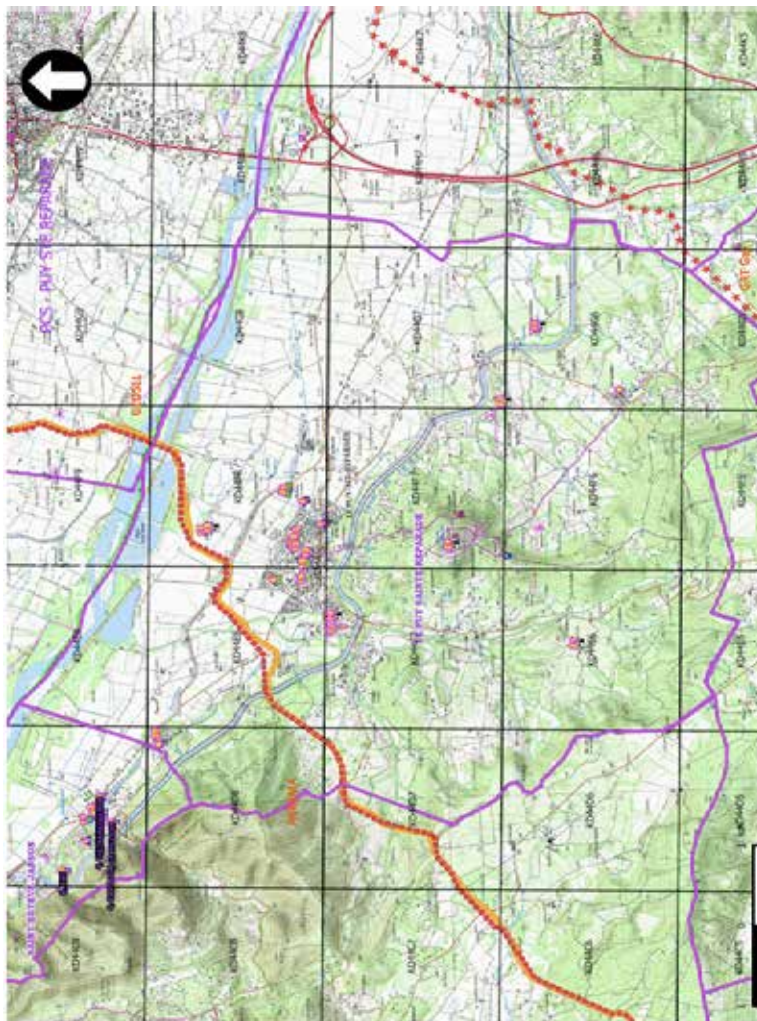
14 MILLE CLUB - PISCINE
PARKING -
AIRE DE STATIONNEMENT

CENTRE D'HÉBERGEMENT

2 COLLÈGE + GYMNASSE
11 GYMNASSE COSEC
12 GYMNASSE ECOLES
16 SALLE DES FÊTES

POINTS DE RASSEMBLEMENT

1 STADE DU LOGIS
2 PARKING



LÉGENDE

- 1 STADE DU LOGIS
- 2 COLLÈGE + GYMNASSE
- 3 MAIS DE RETR - LUBERONS
- 4 MAIS DE RETR OLIVIERS
- 5 COLLÈGE + PARKING
- 6 CRECHE LA FARANDOLE
- 7 MATERNELLE ARC EN CIEL
- 8 PRIMAIRE LA QUIHO
- 9 ÉCOLE ST CANADET
- 10 CENTRE AÉRÉ
- 11 GYMNASSE COSEC
- 12 GYMNASSE ECOLES
- 13 MAIRIE
- 14 MILLE CLUB
- 15 CANTINE SCOLAIRE
- 16 SALLE DES FÊTES
- 17 DÉCHETTERIE
- 18 STATION ÉPURATION
- 19 FOYER DU 3 AGE
- 20 ESAT LOUIS PHILBERT
- 21 HÔTEL CHÂTEAU L'ACOSTE
- 22 HÔTEL CHÂTEAU FONSOLOMBE
- 23 CHÂTEAU D'EAU
- 24 LE PLATEAU DES MARIES

par canalisation

DICRIM DU PUY-SAINTE-REPARADE

Le risque transport de matière dangereuse



LIEUX D'ACCUEIL

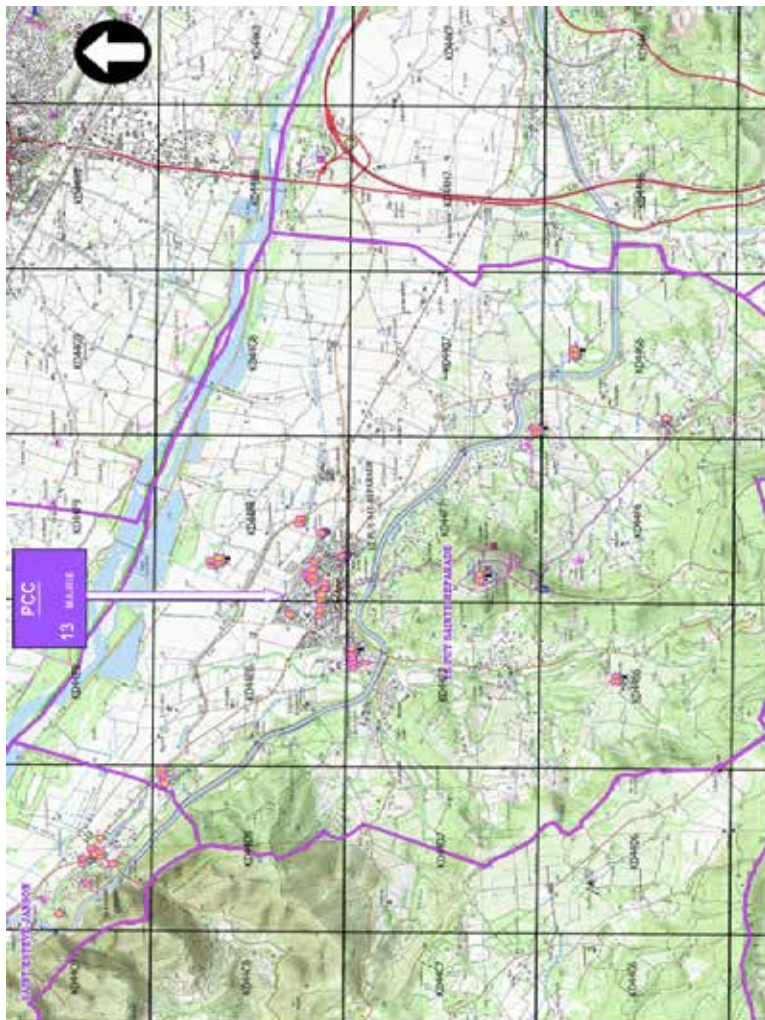
14 MILLE CLUB - PISCINE
PARKING -
AIRE DE STATIONNEMENT

CENTRE D'HÉBERGEMENT

2 COLLÈGE + GYMNASSE
11 GYMNASSE COSEC
12 GYMNASSE ECOLES
16 SALLE DES FÊTES

POINTS DE RASSEMBLEMENT

1 STADE DU LOGIS
2 PARKING



par route

LÉGENDE

- 1 STADE DU LOGIS
- 2 COLLÈGE + GYMNASSE
- 3 MAIS DE RETR - LUBERONS
- 4 MAIS DE RETR OLIVIERS
- 5 COLLÈGE + PARKING
- 6 CRÈCHE LA FARANDOLE
- 7 MATERNELLE ARC EN CIEL
- 8 PRIMAIRE LA QUIHO
- 9 ÉCOLE ST CANADET
- 10 CENTRE AÉRIÉ
- 11 GYMNASSE COSEC
- 12 GYMNASSE ECOLES
- 13 MAIRIE
- 14 MILLE CLUB
- 15 CANTINE SCOLAIRE
- 16 SALLE DES FÊTES
- 17 DÉCHETTERIE
- 18 STATION ÉPURATION
- 19 FOYER DU 3 AGE
- 20 ESAT LOUIS PHILIBERT
- 21 HÔTEL CHÂTEAU LACOSTE
- 22 HÔTEL CHÂTEAU FONSCOLOMBE
- 23 CHÂTEAU D'EAU
- 24 LE PLATEAU DES MARIES



RUPTURE DE BARRAGE : QUELQUES PRÉCISIONS

Le phénomène de rupture de barrage correspond à une destruction partielle ou totale d'un barrage.

Les causes de rupture peuvent être diverses :

- techniques : défaut de fonctionnement des vannes d'évacuation des eaux, vices de conception, de construction ou de matériaux, vieillissement des installations
- naturelles : séismes, crues exceptionnelles, glissements de terrain (soit de l'ouvrage lui-même, soit des terrains entourant la retenue et provoquant un déversement sur le barrage)
- humaines : insuffisance des études préalables et du contrôle d'exécution, erreurs d'exploitation, de surveillance et d'entretien, malveillance.

La rupture de barrage dépend des caractéristiques propres au barrage.

Ainsi, la rupture peut être :

- progressive dans le cas des barrages en remblais, par érosion régressive suite à une submersion de l'ouvrage ou à une fuite à travers celui-ci (phénomène de « renard »)
- brutale dans le cas des barrages en béton, par renversement ou par glissement d'un ou de plusieurs plots.

Une rupture de barrage entraîne la formation d'une onde de submersion se traduisant par une élévation brutale du niveau de l'eau à l'aval.

LE RISQUE SUR LA COMMUNE

La commune du Puy sainte Réparate est concernée du fait de sa relative proximité avec les barrages de Serre Ponçon, Sainte Croix, Gréoux et Quinson.

La commune est située dans les « zones d'inondations » des ouvrages. Dans ce cadre, l'inondation serait comparable à une inondation naturelle de la vallée de la Durance. Seule la rupture brutale et totale d'un de ces barrages produirait une onde de submersion susceptible de toucher le territoire du Puy, laquelle mettrait plusieurs heures avant d'atteindre la commune.

Ce délai serait suffisant pour organiser une évacuation préventive des zones submersibles et prendre les mesures nécessaires de sauvegarde des populations.

Une telle situation a toutefois une très faible probabilité d'occurrence car les phénomènes précurseurs apparaîtraient bien avant la rupture de l'ouvrage.

Les zones affectées par l'onde de submersion en cas de rupture brutale et totale du barrage de Serre-Ponçon se situent dans la plaine agricole qui serait alors submergée. Toute la partie haute de la commune par rapport à la Durance serait épargnée.

DICRIM DU PUY-SAINTE-REPARADE

Le risque barrage



LES MESURES DE PRÉVENTION ET DE SAUVEGARDE PRISES PAR LA COMMUNE

La Préfecture dans son tableau des risques identifiés annexé à l'arrêté préfectoral n° 51283 du 13 juin 2005 a envisagé un Plan Particulier d'Intervention (PPI) pour les barrages pré-cités.

La commune du Puy a intégré ce risque dans le Plan Communal de Sauvegarde. En cas de danger, la population serait directement alertée (porte-à-porte, appel téléphonique et voiture sonorisée) par les services municipaux, les pompiers et la gendarmerie.

Le regroupement et l'hébergement seraient organisés par une cellule de crise en mairie telle que prévue dans le Plan Communal de Sauvegarde.

LES BONS RÉFLEXES

Avant

Vous devez :

- Connaître le système spécifique d'alerte pour la «zone de proximité immédiate» dite « Zone du Quart d'heure » : il s'agit d'une corne de brume émettant un signal intermittent pendant au moins 2 minutes avec des émissions de 2 secondes séparées d'interruptions de 3 secondes.
- Connaître les points hauts sur lesquels se réfugier (collines, étages élevés des immeubles résistants), les moyens et les itinéraires d'évacuation (voir le PPI).

Pendant

Évacuez et gagnez le plus rapidement possible les points hauts les plus proches ou, à défaut, les étages supérieurs d'un immeuble élevé et solide.

- Ne prenez pas l'ascenseur.
- Ne revenez pas sur vos pas.
- Ecoutez la radio
- Respectez les consignes des autorités
- N'allez pas chercher vos enfants à l'école pour ne pas les exposer au danger. Les enseignants s'en occupent. Vous devez leur faire confiance

RESTEZ CALME, NE PENSEZ QU'À VOTRE SÉCURITÉ

Après

- Aérez et désinfectez les pièces.
- Ne rétablissez l'électricité que sur une installation sèche.
- Chauffez dès que possible.

DICRIM DU PUY-SAINTE-REPARADE

Le risque barrage



POINTS DE RASSEMBLEMENT

- 1 STADE DU LOGIS
- 2 PARKING

LIEUX D'ACCUEIL

- 14 MILLE CLUB - PISCINE
- PARKING -
- AIRE DE STATIONNEMENT

CENTRE D'HÉBERGEMENT

- 2 COLLÈGE + GYMNASÉ
- 11 GYMNASÉ COSEC
- 12 GYMNASÉ ECOLES
- 16 SALLE DES FÊTES

LÉGENDE

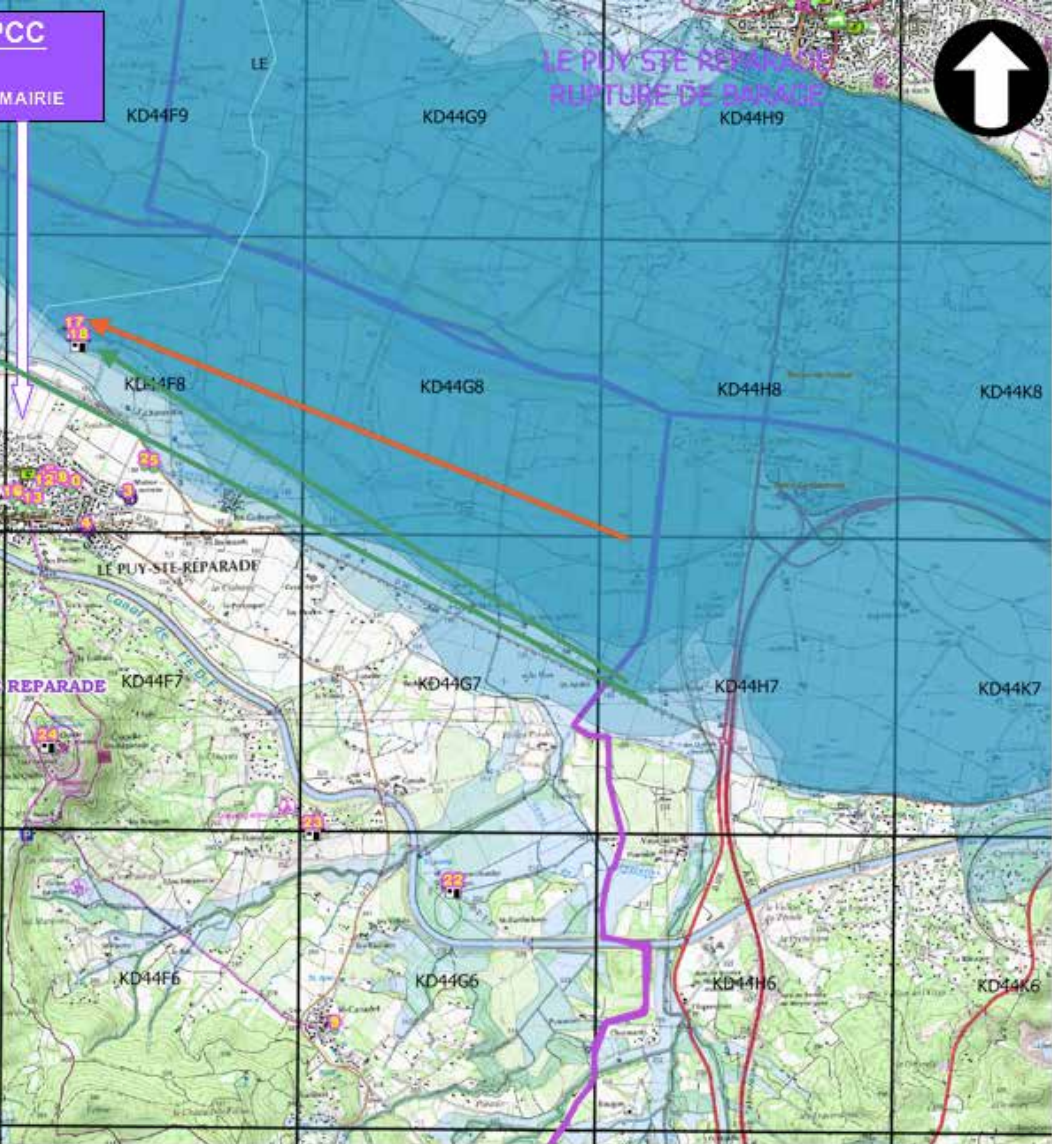
- 1 STADE DU LOGIS
- 2 COLLÈGE + GYMNASÉ
- 3 MAIS DE RETR – LUBERONS
- 4 MAIS DE RETR OLIVIERS
- 5 COLLÈGE + PARKING
- 6 CRÈCHE LA FARANDOLE
- 7 MATERNELLE ARC EN CIEL
- 8 PRIMAIRE LA QUIHO
- 9 ÉCOLE ST CANADET
- 10 CENTRE AÉRIÉ
- 11 GYMNASÉ COSEC
- 12 GYMNASÉ ECOLES
- 13 MAIRIE
- 14 MILLE CLUB
- 15 CANTINE SCOLAIRE
- 16 SALLE DES FÊTES
- 17 DÉCHETTERIE
- 18 STATION ÉPURATION
- 19 FOYER DU 3 AGE
- 20 ESAT LOUIS PHILIBERT
- 21 HÔTEL CHÂTEAU LACOSTE
- 22 HÔTEL CHÂTEAU FONSCOLOMBE
- 23 CHÂTEAU D'EAU
- 24 LE PLATEAU DES MARIÉS



 : risque rupture barrage

DICRIM DU PUY-SAINTE-REPARADE

Le risque barrage





DISPOSITIONS NATIONALES ET LOCALES

Au niveau national, le Ministère de la Santé et des Solidarités, Ministère délégué à la Sécurité sociale, aux Personnes âgées, aux Personnes handicapées et à la Famille dispose d'un « Plan National Canicule » (consultable sur www.sante.gouv.fr). Ce Plan a pour objectif de définir les actions, nationales et locales, de court et moyen terme dans les domaines de la prévention et de la gestion de crise afin de réduire les effets sanitaires d'une vague de chaleur.

Fondé sur l'anticipation possible de certaines actions, grâce à la prévision météorologique, le dispositif repose sur des niveaux de veille et d'alerte. Des ressources répertoriées en acteurs sanitaires, sociaux et en mesures préventives ou curatives peuvent être mobilisées à différents échelons pour faire face aux besoins de façon adaptée.

Des fiches « d'aide à la décision » formant le Plan de Gestion d'une Canicule National (PGCN) déterminent les mesures à mettre en œuvre par les principaux organismes nationaux concernés.

L'ORGANISATION DU PLAN CANICULE REPOSE SUR CINQ PILIERS :

- La mise en œuvre de mesures de protection des personnes à risque hébergées en institutions (établissements d'hébergement de personnes âgées, établissements de soins)
- Le repérage des personnes à risque isolées qui en font la demande. Le Maire effectue ce recensement via le Centre Communal d'Action Sociale.
- L'alerte donnée par l'InVS (Institut de Veille Sanitaire) en collaboration avec Météo France.
- La solidarité (le Préfet recense, entre autres, les associations de bénévoles et s'assure de leur permanence estivale...).
- La communication (information quotidienne par Météo France et diffusion de messages de recommandations sanitaires par les médias publics, sous couvert du Ministère de la Santé).

C'est un Plan à 3 échelons : national, départemental /régional et communal.

NUMÉROS UTILES :

CCAS : 04.42.61.89.72 - Foyer des Cigales : 04.42.61.90.69 / 04 42 39 75 41

SAMU : 15 - "Canicule Info Service " : 0821 22 23 00 (0,12 €/minute)

Internet : www.sante.gouv.fr/canicule

DICRIM DU PUY-SAINTE-REPARADE

Le risque canicule



Le Maire communique, à sa demande, au représentant de l'Etat dans son département, le registre nominatif qu'il a constitué et régulièrement mis à jour, conformément aux dispositions du décret n° 2004-926 pris en application de l'article L.121-6-1 du CASF, recensant les personnes âgées et personnes handicapées qui en ont fait la demande.

La commune identifie les lieux climatisés (salle des fêtes, Foyer des Cigales, Mairie...) pouvant accueillir les personnes à risque vivant à domicile.

Les établissements de santé et d'hébergement de personnes âgées élaborent ou mettent à jour leur plan d'organisation de crise (dénommés respectivement « plans blancs » et « plans bleus ») et installent ou vérifient la fonctionnalité des pièces rafraîchies.

A partir du niveau 2 (mise en garde et actions) sur une échelle de 3, la commune font intervenir des organismes (Croix-Rouge par exemple) afin d'établir un contact avec les personnes âgées et les personnes handicapées vivant à domicile. Des points de distribution d'eau sont installés, les horaires des piscines intercommunales sont étendus...

LES RISQUES

L'exposition à de fortes chaleurs constitue une agression pour l'organisme : déshydratation, aggravation d'une maladie chronique ou coup de chaleur.

Certains symptômes doivent vous alerter :

- des crampes musculaires au niveau des bras, des jambes, du ventre...
- plus grave, un épuisement peut se traduire par des étourdissements, une faiblesse, une insomnie inhabituelle.

Il faut cesser toute activité pendant plusieurs heures, se rafraîchir et se reposer dans un endroit frais, boire de l'eau, des jus de fruits...

Consultez un médecin si ces symptômes s'aggravent ou durent

LES BONS RÉFLEXES

Avant

- Se signaler comme personne fragile auprès du CCAS.
- S'équiper de climatiseurs ou ventilateurs.

Pendant

- Se protéger de la chaleur.
- Se rafraîchir.
- Beaucoup boire et continuer à manger.

DICRIM DU PUY-SAINTE-REPARADE

Le risque épizootie



QU'EST-CE QU'UNE EPIZOOTIE ?

Il s'agit d'une maladie frappant, dans une région plus ou moins vaste, une espèce animale ou un groupe d'espèces dans son ensemble.

LES RISQUES SUR LE PUY-SAINTE-RÉPARADE

Présence d' élevages de moutons, de volailles et de lapins

.....

phase 1

EN CAS DE RISQUE AVÉRÉ

En cas de faible suspicion, le Maire ou son représentant est informé par la Préfecture ou le SDIS. Le Maire met en pré-alerte les personnes de son équipe susceptibles d'intervenir.

En cas de forte suspicion, le Préfet met en œuvre les dispositions départementales ORSEC « Epizooties ». Il en alerte le Maire.

LA MISE EN ŒUVRE DU PLAN DÉPARTEMENTAL ENTRAÎNE :

- le bouclage d'une zone dite d'interdiction autour de l'installation,
- le bouclage d'une zone de protection et d'une zone de surveillance autour de l'exploitation,
- le contrôle de la circulation des personnes et des biens dans les zones de protection et de surveillance.

La Commune met en place une cellule de veille, apporter une aide et un soutien sur le terrain et déclencher, si nécessaire, le PCS.

DICRIM DU PUY-SAINTE-REPARADE

Le risque épizootie



phase 2

- Déclenchement direct du PCS par le Maire
- Délimitation des zones réglementées par un arrêté préfectoral.
- Mise en place d'un périmètre interdit (bouclage de l'exploitation) comprenant le ou les foyer(s) infecté(s).
- Délimitation d'une zone de protection d'un rayon d'au moins 3 km autour de l'exploitation.
- Délimitations d'une zone de surveillance d'un rayon d'au moins 10 km autour de l'exploitation.

Selon la maladie concernée, une zone complémentaire dite zone de surveillance élargie ou zone écologique sera établie

La Commune doit alors renforcer les actions déjà mises en œuvre en cas de forte suspicion notamment sur le terrain.

Dans le rayon de protection et la zone de surveillance elle doit :

- informer la population des mesures prises et de celles à adopter,
- recenser et informer en tant que de besoin, les détenteurs d'animaux sensibles

DICRIM DU PUY-SAINTE-REPARADE

Le risque attentat



La menace n'a jamais été aussi élevée dans un pays toujours soumis à un état d'urgence controversé, instauré après les attentats du 13 novembre 2015, les plus meurtriers de son histoire. Mais s'il a permis de multiplier arrestations, perquisitions et assignations à résidence, il n'a pas empêché les djihadistes de frapper des cibles particulièrement symboliques.

UNE ALERTE PAR SMS LE JOUR DE LA PRÉ RENTRÉE

Des mesures figurent dans un texte envoyé notamment aux préfets et recteurs. Elles complètent des circulaires datant de fin 2015.

Il est notamment demandé aux directeurs d'école de tenir "des réunions de rentrée avec les parents d'élèves pour leur exposer les mesures de sécurité prises". Dans les collèges et lycées, les responsables d'établissement doivent informer élèves et parents "dès la rentrée" sur le sujet.

Le texte met l'accent sur la sécurisation des "espaces particulièrement vulnérables des établissements scolaires" (accès isolés, façades exposées notamment) avec l'identification de "travaux prioritaires". "Une attention particulière sera portée aux abords" des écoles pour "renforcer la surveillance sur la voie publique" et "éviter tout attroupement préjudiciable à la sécurité des élèves".

Dans le cadre de la prévention, "trois exercices seront organisés durant l'année scolaire", dont "un avant la Toussaint". L'un de ces exercices portera sur un "attentat-intrusion". L'alerte donnée dans ce type de situation "soit être distincte de l'alerte incendie" et "doit être audible", ajoute le texte.

Toujours dans la même logique de préparation, les académies devront tester l'envoi d'une alerte par SMS aux écoles le jour de la prérentrée.

SUIVRE LES ÉLÈVES ET LES PERSONNELS "ENTRÉS DANS UN PROCESSUS DE RADICALISATION"

Les "cellules académiques de gestion de crise" doivent opérationnelles "avant la prérentrée" et des correspondants "destinés à intégrer les cellules de crise" doivent être identifiés.

Pour améliorer "la capacité à ne pas se laisser surprendre et à avoir les bonnes réactions", le texte évoque "une sensibilisation aux gestes qui sauvent de tous les élèves en classe de troisième" et la formation au brevet de secouriste "de tous les élèves délégués". Les modalités seront précisées "avant la rentrée scolaire".

Enfin, le texte rappelle qu'une attention particulière est apportée au suivi des élèves et des personnels "signalés comme entrés dans un processus de radicalisation". Les préfets doivent informer les inspecteurs d'académie "des résultats et des suites des évaluations" réalisées après signalement.

Pour les situations les plus sensibles, les chefs d'établissement concernés seront

DICRIM DU PUY-SAINTE-REPARADE

Le risque attentat



eux aussi informés "afin d'examiner les conditions de scolarisation et de suivi éducatif de ces jeunes". Le même dispositif est prévu pour les personnels exerçant dans les écoles, afin de "prendre les mesures appropriées" les concernant.

Le niveau du dispositif Vigipirate actuellement en vigueur est celui de la

VIGILANCE renforcée :

- Autour des édifices sensibles et les sites symboliques pouvant constituer des cibles potentielles,
- Dans les établissements culturels et culturels les plus exposés,
- Dans les zones publiques des transports,
- A l'entrée des bâtiments très fréquentés du public tels que les grands magasins.

Le plan Vigipirate mobilise tous les acteurs concernés par la protection contre le terrorisme : l'État mais aussi les collectivités territoriales, les opérateurs économiques et l'ensemble des citoyens.

APPEL À LA VIGILANCE DE TOUS LES FRANÇAIS !

L'activité d'un individu ou d'un groupe qui paraîtrait anormale doit être signalée aux forces de l'ordre, aux patrouilles militaires ou aux services de surveillance et de sécurité du lieu dans lequel vous vous trouvez. Cette attitude citoyenne a déjà permis de déjouer des tentatives d'attentats et d'actes de malveillance.

Ayez les bons réflexes à tout moment : www.risques.gouv.fr

Il est recommandé à tous ceux qui prévoient de se rendre dans un pays étranger de consulter la page "Conseils aux voyageurs" sur le portail www.diplomatie.gouv.fr et de s'inscrire sur le portail "Ariane" pour être informé de tout événement important concernant la sécurité.

Pour les Français voyageant ou résidant à l'étranger, prenez connaissance des coordonnées des services diplomatiques du pays concerné et n'hésitez pas à les appeler.

LES NIVEAUX VIGIPIRATE



Commune du Puy-Sainte-Réparate - 13610
Hôtel de ville
tél : 04 42 61 82 36



Création Mairie du Puy-Sainte-Réparate 2018